

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 9 SEPTEMBRE 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h 45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3339-09-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 5 août 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
14. Administration
 - 14.1. Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 14.2. Addendas – contrat de travail directrice générale et greffière-trésorière
 - 14.3. Négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec
15. Travaux publics

- 15.1. Programme d'aide à la voirie local – volet soutien
- 15.2. Détection des fuites d'eau
- 15.3. Réparations des borne-fontaine
- 15.4. Nettoyage et désinfection du réservoir d'eau potable
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Stratégie d'économie d'eau potable 2023
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Parc Georgette-Baril - store
 - 17.2. Sogetel – routeur et borne pour la salle Éric-Côté
 - 17.3. Marché de Noël 2024
18. Demandes
 - 18.1. Demande d'aide financière - Centraide Centre-du-Québec
 - 18.2. Album des finissants école secondaire les Seigneuries
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3340-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 août 2024.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 août 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La mise à jour #51 a été effectuée avec Infotech le 6 août dernier ;
- Une conférence de presse a eu lieu le 8 août pour annoncer le PAFIRSPA à Manseau en compagnie ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Le 21 août, M. Jean-François Bienvenue, conseiller politique du député M. Donald Martel, est venu remettre un certificat pour féliciter l'équipe de bénévoles de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme pour les nombreux prix que la bibliothèque a reçus du Réseau Biblio CQLM depuis 2021 ;
- Il y a eu 144 prêts de livres en août 2024, 50 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 33 h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 10 septembre 2024.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La prochaine réunion aura lieu le 24 septembre 2024.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Rien à cet item.

10. LISTE DES REVENUS

Inscription au camp de jour	437,50 \$
Intérêts dépôt à terme	1 001,15 \$
Intérêts sur arrérages	374,20 \$
Licences et permis	90,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	135,00 \$
Location terrain Sogetel	1 000,00 \$
Loyer garderie – 2024-06	140,00 \$
MRC de Bécancour – frais ouverture dossier v/tx	157,50 \$
Opérateur en eau potable – Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang	429,50 \$
Opérateur en eau potable – Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	566,00 \$
Opérateur en eau potable – Société d'aqueduc du haut du 4 ^e rang	510,50 \$
Photocopies	6,00 \$
Redevance carrière et sablières – André Bédard	5 344,80 \$
Subvention – Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec – Jeudis en chansons	928,20 \$
Subvention MRC de Bécancour – FRR volet 2 (60%)	24 000,00 \$
Taxes municipales 2023	1 114,29 \$
Taxes municipales 2024	8 597,63 \$
Trop perçu	174,86 \$
Total	45 007,13 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3341-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 12 381,50 \$ ainsi que 22 947,08 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202400279	Communication jeunesse	Une animation de lecture	705,84 \$
202400280	Industrielle Alliance	RVER – mai 2024	854,93 \$
202400281	Receveur général du Canada	DAS – août 2024	2 263,32 \$
202400282	Ministre du Revenu du Québec	DAS – août 2024	6 005,26 \$
202400283	Industrielle Alliance	RVER – août 2024	1 052,15 \$

202400284	Liliane Demers	Reconnaissance pour aide-animatrice	1 500,00 \$
		TOTAL :	12 381,50 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3342-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **72 570,48 \$**:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400285	Hydro-Québec	Électricité à la station de pompage et lumières de rues	1 298,11 \$
202400286	Groupe Castonguay	Changement d'une lumière de rue	695,60 \$
202400287	Huot	Boîtes de services et matériel d'aqueduc pour le parc Georgette-Baril	2 310,21 \$
202400288	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – août 2024	3 671,88 \$
202400289	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00\$
202400290	MRC de Bécancour	3 ^e versement de 3 - quote-part 2024	15 379,95 \$
202400291	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202400292	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	203,75 \$
202400293	Matériaux Fortierville 2020 sec	Quincailleries d'aqueduc	658,45 \$
202400294	Fond d'information	Avis de mutation	12,00 \$
202400295	Mario Demers	Remboursement achat d'une bride en acier pour le parc Georgette-Baril	43,46 \$
202400296	Les entreprises D. Michel	2 ^e versement de 2 pour l'entretien des gazons	2 432,00 \$
202400297	Covris coopérative	Quincailleries d'aqueduc et essence	161,11 \$
202400298	SSIRMRCB	3 ^e versement de 3 - quote-part incendie 2024	21 128,00 \$
202400299	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	78,55 \$
202400300	Hélène Lambert	Ménage – août 2024	294,00 \$
202400301	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,32 \$
202400302	ADMQ-Zone Centre-du-Québec	Inscription colloque de zone 2024	143,72 \$
202400303	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – surveillance de chantier	1 726,00 \$
202400304	Transport Deschailons inc.	Transports du camp de jour aux mini olympiades à Parisville	287,44 \$
202400305	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	218,05 \$
202400306	Buropro Citation	Achat de livres	450,22 \$
202400307	Yvon Roy entrepreneur électricien	Contrat annuel pour la centrale d'alarme (4 endroits)	689,85 \$
202400308	Groupe Châteauneuf	Honoraires professionnels – plan de localisation	2 457,60 \$

202400309	La Capitale Assureur de l'administration	Assurance collective – septembre 2024	1 960,38 \$
202400310	Signalisation Kalitec inc.	Afficheur de vitesse	7 266,42 \$
202400311	DHC Avocats	Honoraires professionnels – dossier ?????	1 714,55 \$
202400312	Mégaburo inc.	Contrat d'entretien du photocopieur	72,98 \$
202400313	Groupe Kopers	Téléométrie	396,66 \$
202400314	Visa	Licence logicielle antivirus	87,88 \$
202400315	Cauca	Envoi 2 ^e et 3 ^e alerte rappel versement de taxes	34,97 \$
202400316	Gravures Bois-Francis	Achat de vêtements avec logo pour l'inspecteur municipal	276,63 \$
202400317	Hydra-Spec inc.	Inspection annuelle des bornes-fontaines	505,26 \$
202400318	Richard Martel	Bois et coupe pour les affiches « bienvenue à Sainte-Cécile-de-Lévrard »	459,90 \$
202400319	Parc régional de la Rivière Gentilly	Sortie camp de jour	62,09 \$
202400320	Transport des personnes de la MRC de Bécancour	4 sorties du camp de jour	350,00 \$
202400323	Androïde	Achat d'un nouvel ordinateur et soutien technique	3925,14 \$
	Total		72 570,48 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

14. ADMINISTRATION

14.1 **POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté une telle politique le 3 décembre 2018 (résolution n° 1880-12-18) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Rés.3343-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard abroge la politique en matière de harcèlement psychologique au travail adoptée le 3 décembre 2018 (résolution n° 1880-12-18).

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

ADOPTÉE

14.2 **ADDENDAS – CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GENERAL ET GREFFIERE-TRESORIERE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le contrat de travail la directrice générale et greffière-trésorière pour indiquer que les périodes de paies #19 à #26 seront à 32h par semaine ;

Rés.3344-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit rémunérée 32 heures par période de paie à partir de la 19e paie de l'année 2024 ;
- QUE le contrat de travail la directrice générale et greffière-trésorière soit amendé pour indiquer que les périodes de paies soient maintenant à 32 heures par semaine ;
- QUE pour l'année 2024, cette dépense sera prise dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité ;
- D'autoriser le maire, M. Simon Brunelle à signer l'addenda.

ADOPTÉE

14.3 **NÉGOCIATIONS SUR LA NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DE LA VALEUR DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028.

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises par la Fédération québécoise des municipalités du Québec, les négociations achoppent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions ;

CONSIDÉRANT QU'un premier consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions et que malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu notamment de l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années, la FQM demande que 10 % de ces montants ne soient pas partagés seulement par habitant ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2025, cela signifie que, sur une enveloppe globale de 647 M\$, seulement 10 M\$ seraient redistribués selon cette formule ;

CONSIDÉRANT QU'à l'évidence, un partage de montants aussi considérables en fonction seulement de la population de chaque municipalité conduit à des résultats inéquitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de transmettre cette résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, à la ministre des Affaires municipales, Mme André Laforest ainsi qu'à M. Jacques Demers, président de la FQM.

ADOPTÉE

Rés.3345-09-24

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET SOUTIEN

PROJET : RÉFECTION DU RANG SAINTE-CÉCILE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

1. L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Rés.3346-09-24

POUR CES MOTIFS, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

15.2 DÉTECTION DES FUITES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer la recherche de fuites d'eau potentielle sur son réseau ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales l'exige à la suite des résultats de la stratégie d'économie d'eau potable 2023 ;

Rés.3347-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de mandater InnovLogic de Longueuil pour faire l'écoute et la recherche de fuite d'eau sur toutes les bornes-fontaines du réseau et d'autoriser le paiement de 1 550,00 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement et le rapport. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-521 (Ent. & rép. – Réseau d'aqueduc) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

15.3 RÉPARATION DES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer les réparations soulevées par le rapport d'Hydra Spec sur les bornes-fontaines ;

Rés.3348-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'octroyer un budget de 1 000,00 \$, taxes en sus pour la réparation et l'entretien des bornes-fontaines. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-521 (Ent. & rép. – Réseau d'aqueduc) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

15.4 NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable à la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci n'ont pas été faits depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pluritech effectuera par la même occasion un audit des réservoirs d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à l'entreprise Nordikeau de Joliette (soumission : OPT-24-1261) ;

Rés.3349-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable selon les normes AWWA C652-02) (soumission OPT-24-1261) de l'entreprise Nordikeau pour un montant forfaitaire de 7 000,00 \$, taxes en sus pour les deux cellules. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-526 (Ent. & rép. – Réseau d'aqueduc) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Deux permis de rénovation et un permis d'agrandissement de ont été délivrés en août 2024 pour une valeur de 50 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'août 2024.

16.3 STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2023

Le bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable incluant les Audits de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement pour l'année 2023 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Puisque l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200% de sa longueur équivalant et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessible d'ici le 1^{er} septembre 2025.

17 LOISIRS

17.1 PARC GEORGETTE-BARIL - STORE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire installer des stores alternés noircissant dans les cinq fenêtres du bâtiment du parc Georgette-Baril ;

Rés.3350-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat de cinq stores alternés noircissant au bâtiment du parc Georgette-Baril chez Just des Stores et d'autoriser le paiement de 817,90 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-50-640 (pièces et accessoires – Parc municipal).

ADOPTÉE

17.2 SOGETEL – ROUTEUR ET BORNES POUR LA SALLE ERIC-COTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire remplacer le routeur à la salle Éric-Côté pour offrir le Wifi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à Sogetel ;

Rés.3351-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à la signature de l'entente de service de 60 mois avec SOGETEL pour l'installation d'un routeur et d'une borne pour assurer une couverture Wifi à la salle Éric-Côté et de payer 46,48 \$, taxes en

sus par mois ainsi que les frais d'installation de 250,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-20-335 (Internet – Salle EC).

ADOPTÉE

17.3 MARCHÉ DE NOËL 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire organiser la 8^e édition du marché de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une table était de 20,00 \$ par les années passées ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de publipostage ont augmenté cette année ;

Rés.3352-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le prix des tables au marché de Noël sera en 2024 de 22\$ par table.

ADOPTÉE

18 DEMANDES

18.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC

Rés.3353-09-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'offrir une aide financière de 100 \$ à Centraide Centre-du-Québec. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

18.2 ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES

Rés.3354-09-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40,00 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

19 AFFAIRES NOUVELLES

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3355-09-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h49.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière

